



REGLEMENT PARTICULIER

FIA HILL CLIMB MASTERS MASTERS DE COURSE DE CÔTE DE LA FIA

BRAGA (PRT), 08-10/10/2021

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec le Code Sportif International (« le Code ») et ses Annexes, les Bulletins officiels de la FIA, les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Courses de Côte de la FIA, le Règlement Sportif des Masters de Course de Côte de la FIA ("les Masters"), ainsi que le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : Federação Portuguesa Automobilismo e Karting

Adresse : Rua Fernando Namora, 46 C/D,
1600-454 Lisboa, Portugal.

- a) Téléphone : +351 217 112 800
- b) E-mail : secretariado@fpak.pt
- c) Site internet : www.fpak.pt

Organisateur de la Compétition : Clube Automóvel do Minho

Adresse : Rua Bernardo Sequeira, 533,
4710-428 Braga, Portugal.

- a) Téléphone : +351 253 300 450
Téléphone : +351 925 899 665
- b) E-mail : masters@fia.com
- E-mail : bragamasters2021@gmail.com
- c) Site internet : www.hcmasters2021.com

IMPORTANT : Prière d'adresser toute question par e-mail et de réduire les appels téléphoniques aux seuls cas de véritable urgence !

L'adresse du Secrétariat de la Compétition du 07/10 au 10/10/2021 :

Adresse : Hotel João Paulo II
Av. Nossa Senhora do Sameiro, 60
4715-616 Braga, Portugal.

- a) Téléphone : +351 253 300 450
- b) E-mail : bragamasters2021@gmail.com
et masters@fia.com

Comité d'Organisation

Composition :

- Rogério Peixoto (PRT) - Président
- José Alberto Domingues (PRT)
- Pedro Macedo (PRT)

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom: Braga**
Localité : EN 309 Falperra – Braga (PRT)
Coordonnées GPS :
Départ : 41°31',51.852" N 8°23',39.228" W
Arrivée : 41°31',52.572" N 8°23',5.280" W
- b) **Altitude du départ :** 305 mètres
Altitude de l'arrivée : 446 mètres
- c) **Longueur :** 2970 mètres
- d) **Dénivellation :** 141 mètres
- e) **Pente moyenne :** 4.6 %
Pente maximum : 7.8 %
- f) **Virages (nombre) :** 17

Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **3**
- b) Nombre de manches de course officielle : **3**
- c) L'ordre du départ sera :



- Catégorie 1
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 2

- d) Tout Pilote sera obligatoirement tenu à prendre part à au moins un départ aux essais et avoir été crédité d'un temps d'essai pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- e) Un changement de pneumatiques est autorisé dans les zones de pré-grille mais ne doit pas perturber l'ordre de mise en place, l'heure de convoi ou de départ.

Exigences en matière de licence :

Pilotes de Catégorie 1 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C, D, R ou D1.

Pilotes de Catégorie 2 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C ou D1.

Pilotes de Catégorie 3 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C, D, R ou D1.

Pilotes de Catégorie 4 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C ou D1.

Concurrents : Internationale.

Equivalence Licence Nationale/Internationale :

La Licence Nationale de l'ASN organisatrice a valeur de Licence Internationale pour la Compétition uniquement.

Les conditions d'engagement suivantes doivent être respectées :

- L'expérience du Pilote est prouvée avec la voiture engagée (minimum de 2 participations préalables avec la même voiture au cours des 24 derniers mois).

Engagements :

Ouverture des engagements : 16/08/2021

Clôture des engagements : 15/09/2021
(Heure Suisse : 23h59)

Montant du droit : € 0

Nombre maximum de participants admis : 160

Dans le cas de plus de 160 inscriptions, la sélection se fera selon les critères suivants :

- 1) *Priorité aux Pilotes champions (les 1^{er} dans chaque catégorie et dans chaque groupe).*
- 2) *Assurer (le cas échéant) la représentation minimale de 5 Pilotes et maximale de 40 Pilotes par nation.*
- 3) *Ordre de réception des inscriptions valides (dossier d'inscription complet).*

Procédure d'inscription et Formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible via le site internet de la FIA : <https://registrations.fia.com/ehcm>

Le formulaire d'engagement doit être accompagné des documents suivants :

- 1 copie de la Licence Internationale pour Pilote.
- 1 copie de la Licence Internationale pour Concurrent (si document distinct de la Licence pour Pilote).
- 1 copie du permis de conduire automobile.
- 2 photos « portrait du Pilote en combinaison » et 2 photos « voiture en action » - **libres de droit** et **en haute résolution** (format .jpg).

Le formulaire est à compléter sur ordinateur. Il est à retourner, dûment daté et signé par le Pilote et le Concurrent, à l'adresse email suivante:

masters@fia.com

Forfaits :

En cas de forfait (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la date de clôture des engagements, l'organisateur se réserve le droit de facturer des frais administratifs d'un montant de €100 au Concurrent concerné. Le forfait sera notifié au Concurrent par email ou par courrier au plus tard dans les 48 heures suivant la fin de la Compétition. Les frais administratifs devront être payés par le Concurrent au club organisateur.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé dans un addendum.

Les dates et heures d'éventuelles conférences de presse supplémentaires et séances d'autographes obligatoires pour certains participants au choix de l'organisateur ou de la FIA seront communiquées ultérieurement.

• **Jeudi 07/10/2021**

* Les vérifications administratives et technique seront ouverts à partir de jeudi pour les Concurrents qui peuvent s'y rendre.



- 14h00-19h00 :** Pré-Vérifications administratives
- 14h30-19h00 :** Pré-Vérifications techniques
- 18h00 :** Briefing des Pilotes (format digital)
Publié sur le tableau d'affichage en ligne et envoyé par e-mail aux Concurrents/Pilotes.

• Vendredi 08/10/2021

- 08h00-15h00 :** Vérifications administratives
- 08h00-15h30 :** Vérifications techniques
- 15h00 :** 1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs
(Lieu : Secrétariat de la Compétition «Hotel João Paulo II»)
- 18h00 :** Défilé et cérémonie de présentation officielle de tous les Pilotes. Présence obligatoire.
(Lieu de rassemblement : Chafariz da Praça da República – Braga)

• Samedi 09/10/2021

- 10h00 :** Essais officiels chronométrés – 1^{ère} manche
- Ensuite :** Essais officiels chronométrés – 2^{ème} manche
- Ensuite :** Essais officiels chronométrés – 3^{ème} manche

• Dimanche 10/10/2021

- 09h00 :** 1^{ère} Manche de course
- vers 11h00 :** 2^{ème} Manche de course
- vers 13h00 :** 3^{ème} Manche de course, suivie de la Cérémonie de Podium et de la conférence de presse

Vérifications administratives :

Lieu : Secrétariat de la Compétition “Hotel João Paulo II”, Av. Nossa Senhora do Sameiro, 60
4715-616 Braga.

Vérifications techniques :

Lieu : En face du Secrétariat de la Compétition “Hotel João Paulo II”, Av. Nossa Senhora do Sameiro, 60
4715-616 Braga.

Parc Fermé :

Lieu : Aire située devant le Secrétariat de la Compétition “Hotel João Paulo II”, Av. Nossa Senhora do Sameiro, 60, 4715-616 Braga.

Tableau d’affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les vérifications techniques :
Secrétariat de la Compétition “Hotel João Paulo II” et au parc d’assistance.

- Pendant les manches d’essai et de course :
Secrétariat de la Compétition “Hotel João Paulo II” et au parc d’assistance.

- Pendant le délai de réclamation :
Secrétariat de la Compétition “Hotel João Paulo II” et au parc d’assistance.

Tableau d’affichage en ligne :

<https://chronomoto.hu/fiahillclimb/>

Podium, Prix et Récompenses :

Pour chaque Catégorie	
1 ^e :	€ 2000 et Médaille d’or
2 ^e :	€ 1500 et Médaille d’argent
3 ^e :	€ 1000 et Médaille de bronze

Meilleur Pilote de moins de 25 ans	
1 ^e :	€ 500 et Trophée
2 ^e :	€ 250
3 ^e :	€ 150

Meilleure Pilote féminine	
1 ^e :	€ 500 et Trophée
2 ^e :	€ 250



3 ^e :	€ 150
------------------	-------

« Coupe des Nations »

1 ^e :	Coupe et Médailles d'or
2 ^e :	Médailles d'argent
3 ^e :	Médailles de bronze

Remise des prix en espèces :

- Les prix en espèces pour chaque Catégorie, pour le meilleur Pilote de moins de 25 ans et pour la meilleure Pilote féminine :
- payés par la FIA via un virement bancaire.
- Un Certificat de Participation FIA sera remis à tous les partants et envoyé par courrier postal.

Prix en espèces pour chaque Groupe :

- payés en espèces par l'Organisateur de la Compétition lors de la Cérémonie de Podium.

CATÉGORIE 1 – Voitures fermées FIA

	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Groupe 1	€ 400	€ 200	€ 100		
Groupe 2	€ 400	€ 200	€ 100		
Groupe 3	€ 400	€ 200	€ 100	€ 100	€ 100
Groupe 4	€ 400	€ 200	€ 100	€ 100	€ 100
Groupe 5	€ 400	€ 200	€ 100	€ 100	€ 100

CATÉGORIE 2 - Voitures de Compétition FIA

	1 ^e	2 ^e	3 ^e
Groupe D/E2-SS	€ 400	€ 200	€ 100
Groupe CN	€ 400	€ 200	€ 100
Groupe E2-SC	€ 400	€ 200	€ 100

CATÉGORIE 3 – Open « Voitures de Production »

	1 ^e	2 ^e	3 ^e
Groupe OpenTC/GT	€ 400	€ 200	€ 100

CATÉGORIE 4 – Open « Voitures de Compétition »

	1 ^e	2 ^e	3 ^e
Groupe OpenSC	€ 400	€ 200	€ 100
Groupe OpenSS	€ 400	€ 200	€ 100

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 – Voitures fermées FIA :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant une Fiche Technique Pf (Annexe 2 au Règlement Sportif) et un passeport technique national répondant aux

prescriptions techniques de l'Annexe 3 au Règlement Sportif (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe 1	Pf 15 à 39
Groupe 2	Pf 40 à 79
Groupe 3	Pf 80 à 119
Groupe 4	Pf 120 à 159
Groupe 5	Pf > 159

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition FIA :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater)

Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe CN

Voitures de Sport-Production biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Groupe E2-SC (Sportscar)

Voitures de Compétition biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm³.

Pour les voitures d'une cylindrée de 3000 cm³ à 6500 cm³ : voir Article 9.1.2 a) du Règlement Sportif.

3.3 Catégorie 3 – Open « Voitures de Production »

Groupe OpenTCGT (« OpTCGT »)

Voitures fermées (voitures de Tourisme et GT) ne répondant pas aux prescriptions techniques de l'Annexe 3 au présent Règlement Sportif, mais strictement conformes à la réglementation nationale de leur ASN. Ces voitures ne doivent pas avoir été inscrites en Compétition FIA, ASN ou de Zone dans un groupe Pf.

3.4 Catégorie 4 – Open « Voitures de Compétition »

Groupe OpenSC (« OpSC »)

Voitures de compétition biplaces, ouvertes ou fermées, ne répondant pas aux prescriptions de l'Annexe J, mais strictement conformes à la réglementation nationale de leur ASN.

Groupe OpenSS (« OpSS »)

Voitures de course monoplaces ne répondant pas aux prescriptions de l'Annexe J, mais strictement



conformes à la réglementation nationale de leur ASN.

3.5 Les voitures conformes à l'Annexe J de la FIA et/ou répondant aux prescriptions techniques de l'Annexe 3 du Règlement Sportif doivent être inscrites dans les Catégories FIA et/ou les Groupes FIA (Catégorie 1 ou Catégorie 2) même si elles concourent dans un groupe national spécifique à leur championnat national.

Les voitures non conformes à l'Annexe J de la FIA et/ou ne répondant pas aux prescriptions techniques de l'Annexe 3 du Règlement Sportif doivent être inscrites en Catégorie 3 ou en Catégorie 4, même si elles ont été admises dans une Catégorie FIA ou un Groupe FIA dans un championnat national ou international.

3.6 Les valeurs de cylindrée seront publiées dans la documentation de la Compétition (classements et résultats) à titre indicatif.

3.7 Pour la dénomination des voitures des Groupes CN, E2-SC, D/E2-SS, OpenSC et OpenSS, il est obligatoire d'indiquer sur le bulletin d'engagement la dénomination complète, y inclus la **marque du moteur** et le type de la voiture (p.ex. : Reynard 97D Mugen, Osella Pa30 Zytec, Dallara F305 Mercedes, Norma M20FC BMW).

Article 4 – Obligations des Concurrents

Numéros de Compétition :

Chaque Concurrent recevra de l'organisateur un jeu de numéros de Compétition qui devra être apposé de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition. Un numéro de Compétition supplémentaire (15 cm de hauteur maximum) devra être placé sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant). Les véhicules sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admis au départ.

À la fin de la Compétition, avant de quitter le Parc Fermé ou le parc d'assistance, les numéros devront être retirés (voitures remorquées exceptées).

Publicité :

L'apposition de motifs et d'inscriptions sur les voitures est autorisée à condition que celles-ci soient
- conformes aux règlements de la FIA et à la réglementation nationale (publicité pour le tabac interdite) ;

- non contraires aux bonnes mœurs.
Aucune publicité ne pourra être apposée sur les vitres latérales.

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo des « Masters » ;
- Autres : sera publié dans un addendum.

Article 5 – Principaux Officiels

A) Directeur de course :

Eduardo Freitas (PRT)
Mobile: +351 917 360 440
E-mail: efreitas@fpak.pt
et E-mail: masters@fia.com

B) Directeur de course adjoint :

Filipe Ribeiro (PRT)

C) Collège des commissaires sportifs :

Ludek Kopecky (CZE) – Président / FIA
Paolo Bet (ITA) / FIA
António Pureza (PRT)

D) Observateur ASN :

Rui Carvalho (PRT)

E) Commissaire technique en chef :

João Rito (PRT)

F) Délégués techniques FIA :

Giandomenico di Massa (ITA)
Gordon Forbes (GBR)

Assistant aux Délégués Techniques FIA :

Jean-Paul Viléla (FRA)

G) Commissaires techniques:

José Alberto Domingues (PRT)
José Miguel Castro (PRT)
Rui Rito (PRT)

H) Médecin-chef :

Dr. André Luis (PRT) – médecin-chef
Dr. Rui Capucho (PRT) – médecin-chef adjoint

I) Délégués chronomètres FIA :

Lajos Boros (HUN), assisté de :
Benedek Lazar (HUN)
Sebestyen Lazar (HUN)

Société : Chronomoto

J) Délégué sécurité ASN :

José Lopes (PRT)



Délégué sécurité Organisateur :
Adelino Silva (PRT)

K) Secrétaire de la Compétition :
Anabela Pereira (PRT)

Secrétaire du collège des commissaires sportifs :
Maela Tercon (ITA)

L) Responsables des relations avec les Concurrents :

FRA-ANG
António Rito (PRT)
Mobile: +351 919 457 119
E-mail: cro.bragamasters2021@gmail.com

ANG
Tiago Cruz (PRT)
Mobile: +351 919 602 044
E-mail: cro.bragamasters2021@gmail.com

ESP-ANG
Pedro Sanchez (ESP)
Mobile: +34 639 170 900
E-mail: cro.bragamasters2021@gmail.com

Article 6 – Chargés supportant la Compétition

A) Responsable de l'organisation :
Rogério Peixoto (PRT)

B) Responsable parcours :
Adelino Silva (PRT)

C) Parc d'assistance :
André Carlos (PRT)
Mobile: +351 914 496 986
Email: paddockmasters2021@gmail.com

D) Parc Fermé :
Pedro Rodrigues (PRT)

E) Préposés pré-grille :
Henrique Ruiz Cabo (ESP)

F) Préposé pré-départ :
Jose Gallan Camargo (ESP)

G) Préposé au départ :
Juan Olegario Garcia (ESP)

H) Responsables des commissaires de piste :
Antonino Gomes (PRT)

I) Juges de fait :
- en pré-grille (interdiction couvertures chauffantes, présentation à l'heure prévue en pré-grille des Concurrents...) :
Rui Pedro Domingues (PRT)
- au parc d'assistance (interdiction couvertures chauffantes, respect des consignes du parc d'assistance (p.ex. : bâche étanche, limitation vitesse et sens interdit...) :
João Paulo Constantino (PRT)
- au pré-départ (respect des consignes de sécurité (port du casque etc.), respect de l'ordre des départs, ...):
Rui Pinto (PRT)
- au Parc Fermé (infractions au régime de Parc Fermé) :
Miguel Cunha (PRT)

J) Ambulances :
Coordinateur : Adelino Silva (PRT)

K) Dépannage :
Coordinateur : Adelino Silva (PRT)

L) Radio :
Coordinateur : Antonino Gomes (PRT)

M) Equipe d'extraction :
Médecin-chef - Dr André Luis (PRT)
Médecin-chef adjoint : Dr Rui Capucho (PRT)

Article 7 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'Organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :
- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de € 40.000.000 pour la manifestation.
L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 8 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : € 500.

Montant du droit d'appel international (FIA) : € 3000.



Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis.

Si la réclamation rend nécessaire le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution entre € 25 et € 25 000.

Le détail des droits de caution de réclamation en cas de démontage doit être publié sur le tableau d'affichage officiel ou disponible sur demande auprès de l'organisateur.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition des Championnats de la FIA (dont font partie les Masters), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord.

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'Organisateur

Rappel concernant l'équipement de sécurité des Pilotes

Pendant les manches d'essais et de courses, les Pilotes sont strictement obligés de respecter les mesures de sécurité aux normes spécifiées dans le Règlement Sportif des Masters :

- Port du casque.
- Port d'un dispositif de retenue de la tête (si applicable).
- Port des vêtements (comprenant combinaison, masque ou cagoule, gants, sous-vêtements, chaussettes) résistants au feu.
- Maintien sur le siège par le harnais de sécurité.
- Vitre latérale fermée (pour les voitures fermées).

VISA DE L'ASN (FPAK) N° 1230/MASTERS/2021 du 28/07/2021

VISA DE LA FIA N° 4MASTERS2021 du 12/08/2021